

A.M., 2008**Arrêté numéro AM 0076-2008 du ministre
de la Sécurité publique en date du 20 août 2008**

CONCERNANT l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre au bénéfice des propriétaires de trois entreprises et de la Ville de Shawinigan relativement au glissement de terrain survenu le 16 mai 2008, dans un secteur de la 107^e Rue

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 6 juin 2008 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres au bénéfice des propriétaires de trois entreprises et de la Ville de Shawinigan relativement au glissement de terrain survenu le 16 mai 2008, dans un secteur de la 107^e Rue ;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme, au besoin, d'en élargir le territoire d'application ;

CONSIDÉRANT que des résidents du quartier Almaville-en-Bas dans le secteur de Shawinigan-Sud non désignés à l'arrêté précité ont dû engager des dépenses à la suite du glissement de terrain survenu le 16 mai 2008, près de la 107^e Rue située dans ce quartier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces personnes de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 6 juin 2008 au bénéfice des propriétaires d'un triplex et d'un duplex qui portent respectivement les numéros 343, 345 et 347 et 365 et 367, ainsi qu'au propriétaire de l'entreprise Plomberie H-Paul Drolet, située au 725, 5^e Avenue, et de la Ville de Shawinigan relativement au glissement de terrain survenu le 16 mai 2008, près de la 107^e Rue, est élargi afin de comprendre les autres sinistrés, en raison de ce glissement de terrain, du quartier Almaville-en-Bas situé dans le secteur de Shawinigan-Sud de la Ville de Shawinigan.

Montréal, le 20 août 2008

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS